

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°10 du 11 mars 2011

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°19

ARRÊTÉ

fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2011 pour le recrutement dans le corps des sous-officiers du service des essences des armées (Visa n° 7612 du 31 décembre 2010).

Du 20 janvier 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.

ARRÊTÉ fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2011 pour le recrutement dans le corps des sous-officiers du service des essences des armées (Visa n° 7612 du 31 décembre 2010).

Du 20 janvier 2011

NOR D E F E 1 1 5 0 1 7 4 A

Référence de publication : BOC N°10 du 11 mars 2011, texte 19.

Le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le décret n° 2008-954 du 12 septembre 2008, portant statut particulier des sous-officiers du service des essences des armées ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2009, relatif au recrutement des sous-officiers du service des essences des armées et fixant la liste des brevets prévus à l'article 8. du décret n° 2008-954 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des sous-officiers du service des essences des armées,

Arrête :

Art. 1er. Le nombre maximum de places offertes en 2011 aux concours sur épreuves pour le recrutement dans le corps des sous-officiers du service des essences des armées est fixé à quatorze (14) et se répartit comme suit :

- a) concours ouvert au titre du point 1. de l'article 7. du décret susvisé : six (6) places ;
- b) concours ouvert au titre du point 2. de l'article 7. du décret susvisé : huit (8) places.

Les places qui n'auraient pu être attribuées au titre de l'un de ces concours pourront être reportées sur l'autre.

Art. 2. Le nombre maximum de places offertes en 2011 au recrutement au choix prévu à l'article 8. du décret susvisé est fixé à deux (2).

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.